



**Procès-verbal de la 79^e réunion du Conseil d'administration
tenue le vendredi 25 septembre 2020 à 9h40, par vidéoconférence**

- Vidéoconférence avec l'application Zoom

Étaient présents :

Rudolf Bertrand, Magella Cantin, Raymonde Jetté, Francine Lambert, Michel Leclerc, Jacques Pelletier et Liliane Tanguay

Était absent : (aucune absence)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal de la 78^e réunion du Conseil d'administration tenue le 10 janvier 2020
3. Suivi du procès-verbal du 10 janvier 2020
 - a. Contribution de l'APRES-INRS au coût des activités offertes à ses membres
 - b. Projet de courriel aux membres sur l'adhésion à l'AQRP
 - c. Participation de l'APRES-INRS aux séminaires de préparation à la retraite de l'UQ
4. Activités récentes et prévues
 - a. Région de Québec
 - b. Région de Montréal
5. Rapport de trésorerie et bilan des membres
6. 15^e assemblée générale annuelle (octobre 2020) – Pandémie de la COVID-19
7. Demande annuelle à l'INRS d'une contribution financière pour les activités de l'APRES-INRS – 31 août 2020
8. Cotisation annuelle 2020-2021 (art. 7.1 des Statuts et règlements de l'APRES-INRS)
9. Contribution de 500 \$ au Fonds étudiant d'aide d'urgence de l'INRS
10. Assemblée générale de la FRUQ – 30 octobre 2020
11. Divers
12. Confirmation de la date de la prochaine réunion
13. Levée de la réunion

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 9h40.

En raison de la pandémie de la COVID-19, les salles de vidéoconférences de l'INRS ne sont pas disponibles. Magella Cantin remercie l'INRS d'avoir organisé la présente réunion à l'aide de l'application Zoom.

Sur proposition de Rudolf Bertrand, appuyée par Francine Lambert, l'ordre du jour est accepté tel que déposé avec l'ajout du point suivant : Assemblée générale de la FRUQ – 30 octobre 2020.

Résolution CA79-sept-25-20-01

2. Acceptation du procès-verbal de la 78^e réunion du Conseil d'administration tenue le 10 janvier 2020

Sur proposition de Raymonde Jetté, appuyée par Liliane Tanguay, le procès-verbal est accepté tel que déposé.

Résolution CA79-sept-25-20-02

3. Suivi du procès-verbal du 10 janvier 2020

a. Contribution de l'APRES-INRS au coût des activités offertes à ses membres

Jacques Pelletier a préparé un document à ce sujet qu'il a joint avec la convocation de la présente réunion. Toutefois, considérant la situation découlant de la pandémie de la COVID-19, il propose de reporter ce point à une prochaine réunion, ce qui est accepté par les membres du CA.

b. Projet de courriel aux membres sur l'adhésion à l'AQRP

Considérant la situation découlant de la pandémie de la COVID-19, Magella Cantin propose de reporter ce point à une prochaine réunion, ce qui est accepté par les membres du CA.

c. Participation de l'APRES-INRS aux séminaires de préparation à la retraite de l'UQ

Jacques Pelletier informe le CA que deux séminaires se tiendront en octobre à l'aide de l'application Zoom, l'un pour le personnel du réseau de l'UQ de la région de Montréal et l'autre pour le personnel de la région de Québec. Du personnel de l'INRS est inscrit à ces séminaires. Après discussions, il est convenu que Jacques Pelletier soit délégué à ces deux séminaires afin de présenter l'APRES-INRS et d'inciter les gens de l'INRS présents à y adhérer lors de leur départ à la retraite.

4. Activités récentes et prévues

Considérant la situation découlant de la pandémie de la COVID-19, aucune activité n'a eu lieu depuis la dernière réunion du CA. Compte tenu d'une part que la très grande majorité de nos membres sont âgés de plus de 60 ans et, d'autre part, des mesures décrétées par le gouvernement du Québec pour protéger la santé de la population, il est décidé de suspendre temporairement toutes nos activités sociales et culturelles. Le CA suivra l'évolution de la situation afin de déterminer le moment où les activités pourraient reprendre.

5. Rapport de trésorerie et bilan des membres

En raison de problèmes avec ses équipements informatiques, Michel Leclerc est désolé de n'avoir pu transmettre ses documents aux membres du CA qu'en fin de soirée hier. Il présente son rapport de trésorerie aux membres du CA et précise que les documents reflètent toutes les données relatives à la fin de l'année financière, soit au 31 août 2020. Certaines dépenses prévues au budget n'ont pas été payées soit parce que les activités n'ont pas eu lieu en raison de la pandémie, soit qu'il est en attente d'informations. Ainsi, les compensations dues aux membres du CA pour leurs dépenses encourues pour participer aux réunions du CA n'ont pas encore été versées. Il faudra tenir compte de ces éléments lorsqu'il finalisera les rapports financiers à déposer lors de la prochaine Assemblée générale. Au 31 août 2020, le solde bancaire s'élève à 8 439,23 \$.

Au 31 août 2020, on compte 76 membres en règle. Toutefois, seuls 4 membres ont renouvelé leur adhésion pour l'année 2020-2021.

6. 15^e assemblée générale annuelle (octobre 2020) – Pandémie de la COVID-19

Magella Cantin rappelle que la 15^e Assemblée générale annuelle devrait se tenir en octobre 2020 selon nos Statuts et règlements. Toutefois, en raison de la pandémie COVID-19, elle ne peut se tenir en mode présentiel. Après discussions, les membres du CA conviennent de tenter de tenir l'AG avec l'application Zoom.

À cet effet, Magella Cantin communiquera avec un représentant de l'INRS afin de solliciter leur soutien. Il fera rapport aux membres du CA du résultat de cette démarche. Si l'INRS n'accorde pas son soutien, les membres du CA pourraient examiner la possibilité de reporter exceptionnellement à une date ultérieure la tenue de l'AG compte tenu de la pandémie COVID-19.

Entre-temps, il est suggéré de préparer les documents nécessaires à la tenue de la prochaine Assemblée générale annuelle. Le secrétaire par intérim enverra aux membres du CA un projet d'ordre du jour de la prochaine AG ainsi qu'une liste des documents à préparer.

7. Demande annuelle à l'INRS d'une contribution financière pour les activités de l'APRES-INRS – 31 août 2020

Magella Cantin est d'avis qu'il ne serait pas approprié de présenter une telle demande à l'INRS. En raison de la pandémie, nous avons suspendu nos activités sociales et culturelles. Conséquemment nous avons peu de dépenses et notre solde bancaire nous permet de les absorber. Il s'ensuit une discussion. Il est mentionné qu'il ne faut pas exclure que nos activités ne puissent reprendre avant la fin de notre année financière si la situation le permet.

En conséquence, il est convenu d'aviser par écrit l'INRS que nous ne demanderons pas une contribution financière pour l'année 2020-2021. Toutefois, si l'évolution de la situation permet une reprise de nos activités, nous pourrions présenter une telle demande pour terminer notre année financière. Magella Cantin enverra pour commentaires un projet de lettre aux membres du CA.

8. Cotisation annuelle 2020-2021 (art. 7.1 des Statuts et règlements de l'APRES-INRS)

Magella Cantin rappelle que selon l'article 7.1 des Statuts et règlements, le montant de la cotisation annuelle est fixé chaque année par l'AG, sur recommandation du CA.

Jacques Pelletier propose que la cotisation payée par un membre pour l'année 2019-2020 soit valide durant l'année financière 2020-2021. En d'autres termes, ce membre demeurerait en règle pour une année additionnelle. En raison de la pandémie de la COVID-19, nous avons peu de dépenses. De plus, au 31 août 2020, le solde bancaire s'élève à plus de 8 000 \$. Enfin, il n'y aura probablement aucune ou très peu d'activités sociales et culturelles au cours des prochains mois. Ce faisant, notre nombre de membres serait maintenu et ces derniers apprécieraient sûrement. Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

Considérant qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, l'APRES-INRS a suspendu ses activités sociales et culturelles;

Considérant que les dépenses d'ici la fin de l'année financière 2020-2021 seront peu élevées;

Considérant le solde du compte bancaire au 31 août 2020;

Sur proposition de Raymonde Jetté, appuyée par Francine Lambert, il est décidé que la cotisation payée par un membre pour l'année 2019-2020 sera valide durant l'année financière 2020-2021.

Considérant la situation exceptionnelle découlant de la pandémie de la COVID-19, cette résolution entre en vigueur immédiatement malgré les dispositions de l'article 7.1 des Statuts et règlements. Elle sera soumise pour approbation finale à la prochaine Assemblée générale de l'APRES-INRS.

Résolution CA79-sept-25-20-03

Lorsqu'une décision sera prise concernant la tenue de la prochaine Assemblée générale, un communiqué sera transmis aux membres pour les informer de cette décision.

9. Contribution de 500 \$ au Fonds étudiant d'aide d'urgence de l'INRS

Magella Cantin rappelle que, suite à l'accord par courriel des membres du CA, l'APRES-INRS a versé un don de 500 \$ au Fonds étudiant d'aide d'urgence. Ce fonds a pour but d'appuyer concrètement les étudiantes et étudiants de l'INRS se trouvant dans une situation financière précaire due aux répercussions de la COVID-19. Dans un courriel reçu par Magella Cantin le 21 avril dernier, l'INRS et sa fondation ont remercié chaleureusement l'APRES-INRS d'avoir répondu si généreusement à leur invitation à contribuer à ce fonds d'urgence. Le Fonds étudiant d'aide d'urgence a permis de recueillir 35 000 \$.

10. Assemblée générale de la FRUQ – 30 octobre 2020

Magella Cantin informe le CA que la prochaine Assemblée générale de la FRUQ se tiendra le 30 octobre prochain avec l'application Zoom. Il rappelle que nous avons droit à trois (3) représentants. Après un tour de table, les membres suivants du CA seront les représentants de l'APRES-INRS : Magella Cantin, Rudolf Bertrand et Jacques Pelletier.

11. Divers

(Aucun point n'est discuté)

12. Confirmation de la date de la prochaine réunion

La date de la prochaine réunion du CA sera fixée après que Magella Cantin aura fait ses démarches auprès de l'INRS concernant la tenue de la prochaine Assemblée générale avec l'application Zoom.

13. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, Liliane Tanguay propose la levée de la réunion à 10 h 40.

Jacques Pelletier
Secrétaire par intérim

Magella Cantin
Président

Accepté par le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 6 novembre 2020